

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Objet : Budget Primitif 2023 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte »

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 18

Absents représentés : 9

Absent(s) : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, F. Boivin, G. Audebert, N. Le Goasduff, E. Cerio, C. Conreur, N. Deroin, M. Cazalis, S. Louis, A. David, J. Celhay, N. Assrir, G. Dezaly, B. Morin.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

M. Boursier donne pouvoir à Mme Magnette
M. Hugonet donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Da Silva donne pouvoir à Mme Grostefan
M. Véron donne pouvoir à Mme Le Goasduff
Mme Robert donne pouvoir à M. Ballesio
M. Bouttemont donne pouvoir à Mme Cério
M. Martins donne pouvoir à Mme Boivin
Mme Hamon donne pouvoir à Mme Deroin
Mme Ratinet donne pouvoir à M. Morin

ABSENT(S) EXCUSE(S)

Mme Cassette

ABSENT(S)

Mme Hespel

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Magnette

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2023

Délibération

N° 16/2023

Objet : Budget Primitif 2023 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte »

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires, dont le Conseil Municipal a pris acte par la délibération n° 10/2023 du 20 mars 2023.

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte » comme suit :

Section de fonctionnement :

A – Recettes : 535 010 €
B – Dépenses : 535 010 €

Section d'investissement :

A – Recettes : 199 429,20 €
B – Dépenses : 199 429,20 €

Soit un budget total de 734 439,20 €.

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à :
- La Préfecture de l'Essonne
- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours